

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Révision Mai 2025

AREFIM ROYE – Lot B

LES PORTES DE PICARDIE

80 700 ROYE

Description des procédés

**B SDE
27**

19 Bis avenue Léon Gambetta
92120 Montrouge

T+33 1 46 94 80 64

www.b27.fr
contact@b27.fr

SOMMAIRE

1	PRESENTATION DU DEMANDEUR	3
1.1	Renseignements administratifs.....	3
1.2	Auteur du dossier	3
2	LOCALISATION DU PROJET.....	4
3	PRESENTATION DU PROJET	6
3.1	Les surfaces	6
3.2	La description du bâtiment.....	7
4	PRESENTATION DE L'ACTIVITE	13
5	LES EQUIPEMENTS DE PROTECTION ET DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	15
5.1	Equipements extérieurs au bâtiment.....	15
5.2	Equipements intérieurs au bâtiment.....	17
5.3	Rétention des eaux incendie.....	18
5.4	Les Meilleures Techniques Disponibles	19
6	L'IMPLANTATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES EN TOITURE ...	20

1 PRESENTATION DU DEMANDEUR**1.1 Renseignements administratifs**

Raison sociale	AREFIM ROYE
Forme juridique	Société par actions simplifiée à associé unique
Numéro de SIRET	89833486700014
Capital social	1 000,00 €
Code activité	68.10Z
Siège Social	2 Impasse de l'Induction, 67800 Bischheim
N° R.C.S.	898 334 867 R.C.S. Strasbourg
Signataire	Monsieur DUFFOURS Benoit
Qualité	Gérant
Personne chargée du dossier	Monsieur MALLEVILLE Adrien
Téléphone	07 60 52 94 35
Mail	amalleville@arefim-ge.com

1.2 Auteur du dossier

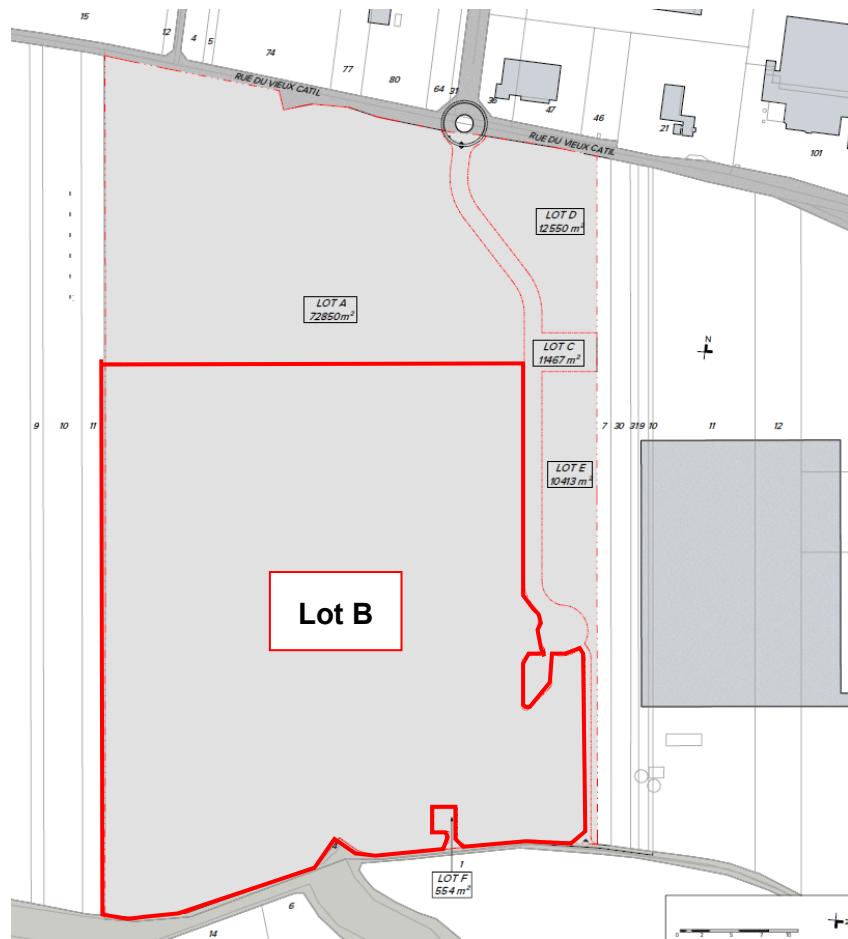
Le dossier de demande d'autorisation environnementale a été rédigé par M. Thomas GODARD de la société B27 SDE en collaboration avec la société AREFIM ROYE.

2 LOCALISATION DU PROJET

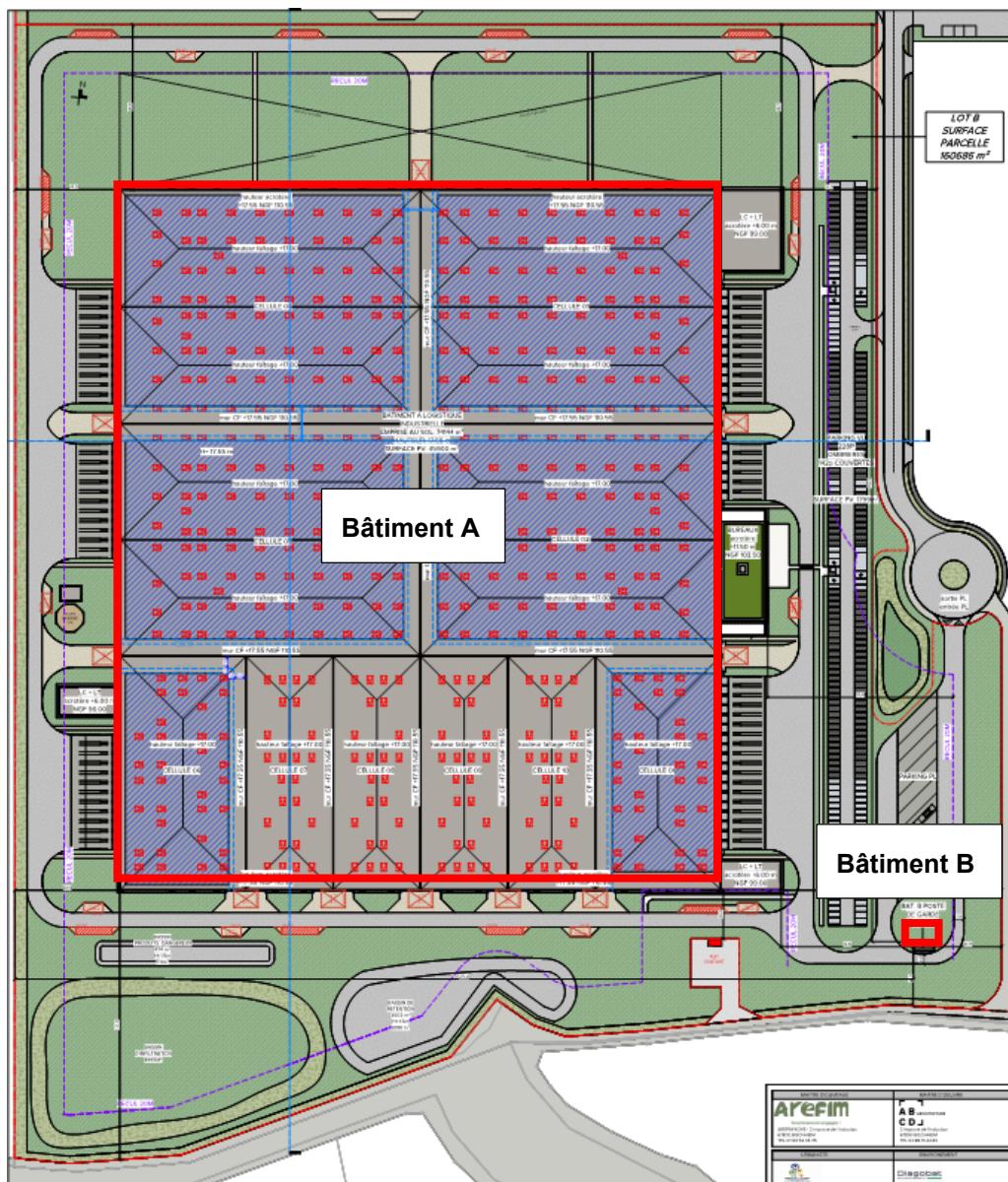
La société AREFIM ROYE envisage la création d'un bâtiment de logistique à usage d'entreposage et de bureaux, sur un terrain de 160 686 m² dans la Zone « Les Portes de Picardie », sur la commune de Roye (80 700).

Le projet s'implante sur le Lot B du permis d'aménager de la zone (permis d'aménager établi sur les parcelles n°1, 2, 3, 5 et 6). Sa localisation correspond au zonage AUf du Plan Local d'Urbanisme.

Le périmètre du permis d'aménager a fait l'objet de la rédaction d'une étude d'impact, qui est jointe à ce dossier de demande d'autorisation afin de considérer l'ensemble de l'opération d'aménagement prévue par AREFIM ROYE.



Le site est composé d'un bâtiment à usage d'entreposage et de bureaux, appelé bâtiment A. Ce dernier est complété par un poste de garde, appelé bâtiment B.
Ci-dessous est repris le plan masse du site.



Plan masse du site

Le terrain d'assiette du projet est délimité :

- Au Nord : par le lot A du permis d'aménager de la zone, et plus largement par la D54 – Rue du Vieux Catil et par la zone industrielle de Roye
- A l'Est : par la zone industrielle de Roye
- Au Sud et à l'Ouest : par des parcelles agricoles

Les coordonnées (en Lambert 93) du site sont :

X= 682 612 m

Y= 6 956 075 m

3 PRESENTATION DU PROJET

3.1 Les surfaces

Le bâtiment objet de ce présent dossier sera implanté sur un terrain de 160 686 m² dans la Zone « Les Portes de Picardie », sur la commune de Roye (80 700).

Le projet s'implante sur le Lot B du permis d'aménager de la zone (permis d'aménager établi sur les parcelles ZS n°1, 2, 3, 5 et 6). Sa localisation correspond au zonage AUf du Plan Local d'Urbanisme.

Le projet consiste en la réalisation d'un bâtiment à usage d'entreposage et de bureaux (bâtiment A) divisé en dix cellules de stockage, complété d'un poste de garde (bâtiment B). La Surface Plancher totale du projet sera de 74 511 m².

- Tableau des surfaces planchers

RDC		73 065 m ²
	Entrepôt	71 082 m ²
	Bureaux et locaux sociaux	893 m ²
	Locaux de charge	1 090 m ²
R+1		707 m ²
	Bureaux - Locaux sociaux	707 m ²
R+2		707 m ²
	Bureaux - Locaux sociaux	707 m ²
Plateforme logistique (bâtiment A)		74 757 m²
Poste de garde (bâtiment B)		32 m²
TOTAL		74 511 m ²

- Surfaces non comprises dans la surface de plancher du bâtiment

Locaux techniques (local transformateur, sprinkler, surpresseur)	278 m ²
--	--------------------

Le site se décomposera de la façon suivante :

Surface du terrain	160 686 m²
Emprise au sol des bâtiments	74 339 m ²
Surfaces imperméables (autre que bâtiment)	28 314 m ²
Espaces verts, bassins, stabilisé	58 033 m ²

3.2 La description du bâtiment

Les plans du bâtiment sont en annexe du présent dossier d'autorisation.

L'accès au terrain se fera à l'est du site pour l'ensemble des véhicules.

Le bâtiment respectera les règles d'implantation et de retrait énoncées dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en vigueur de la Communauté de Communes du Grand Roye.

Les dimensions du bâtiment seront :

- Longueur maximale : 288 m
- Largeur maximale : 248 m

Le bâtiment sera divisé en dix cellules de stockage d'une surface comprise entre 3 439 m² et 11 871 m².

La hauteur libre sous bac au faîte sera égale à 17 mètres, la hauteur libre sous poutre sera de 14,7 mètres et la hauteur à l'acrotère sera de 17,55 mètres. La hauteur moyenne sous bac est égale à 16,4 mètres.

Le bâtiment sera équipé de deux locaux de charge, dédiés au chargement des batteries des chariots élévateurs. Ils auront une surface de 804 m² et de 286 m². La surface en cumulé des locaux de charge fera ainsi 1 090 m². Un local de charge sera implanté en saillie de la façade nord-est de l'entrepôt, le second sera implanté en saillie de la façade sud-est de l'entrepôt.

Il comportera également un plot de bureaux et locaux sociaux en RDC, R+1 et R+2, implanté en saillie de la façade est de l'entrepôt.

3.2.1 Les dispositions constructives

La structure principale (poteaux/poutres) du bâtiment assurera une stabilité au feu de 1 h (SF60).

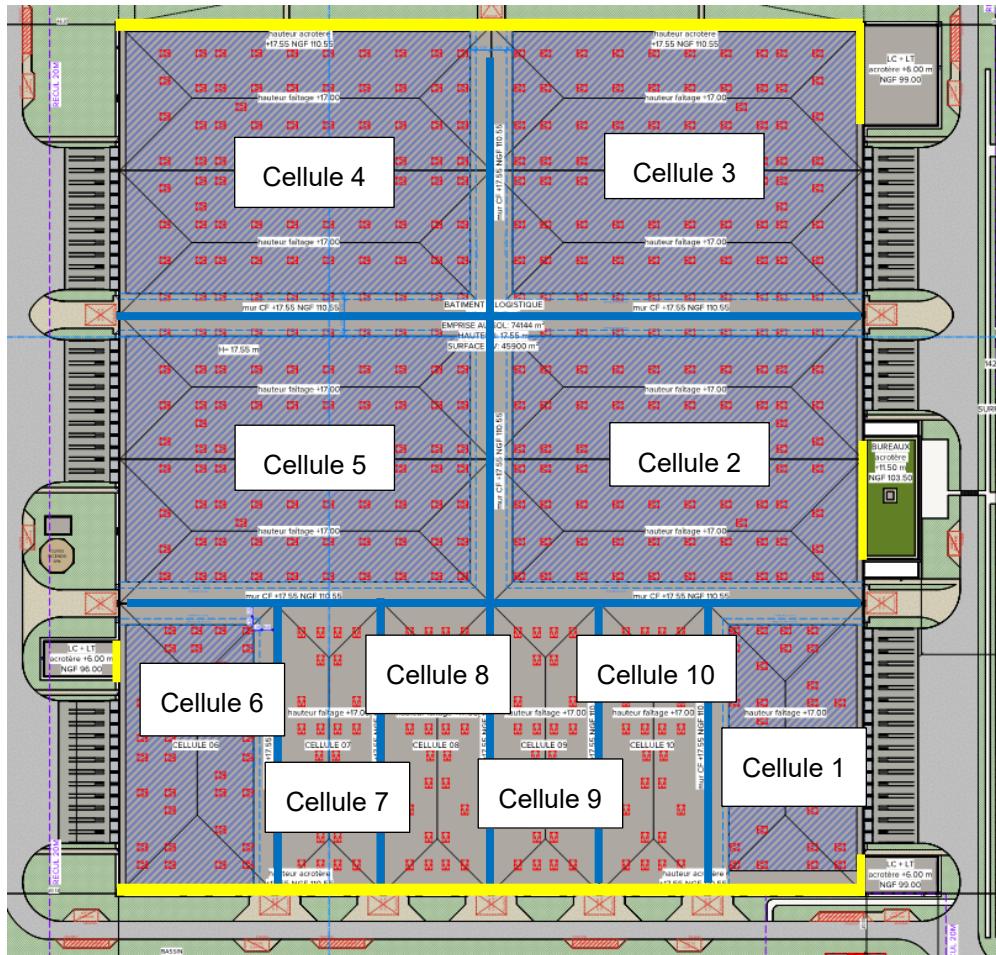
Les murs séparant les cellules de stockage seront coupe-feu de degré 4 h (REI 240). Ils dépasseront d'un mètre en toiture et se retourneront latéralement à la façade extérieure sur une largeur de 1 m, ou sortiront en saillie de la façade sur 1 m.

Les ouvertures créées dans les murs REI 240 seront équipées de deux portes porte coupe-feu de degré 2 h (2x EI 120).

En façades Est et Ouest de l'entrepôt, la paroi extérieure sera composée d'un bardage acier double peau.

Les façades Nord et Sud seront constituées d'écrans thermiques coupe-feu 2 h (EI 120) arrêtés sous toiture et revêtus d'un bardage simple peau.

Le schéma ci-dessous précise les parois séparatives dans le bâtiment.



Légende :

MCF 2H ————— REI 120

MCF 4H ————— REI 240

La couverture du bâtiment sera réalisée à partir de bacs en acier galvanisé avec isolation en panneaux laine de roche et étanchéité bi-couche ou membrane. L'ensemble de la toiture satisfera au classement au feu T30-1 (BroofT3).

La toiture sera recouverte d'une bande de protection sur une largeur de 5 m de part et d'autre des dépassements des murs coupe-feu séparatifs.

Le désenfumage du bâtiment sera assuré par des exutoires de fumée dont la surface utile ne sera pas inférieure à 2% de la superficie de chaque canton de désenfumage

L'ouverture des exutoires de désenfumage sera assurée par une commande automatique à CO₂ et manuelle placée à proximité des issues. Les commandes seront regroupées par cantons de désenfumage et sont situées en deux points opposés des cellules de stockage.

Les exutoires seront implantés à plus de 7 m des murs coupe-feu séparant les cellules.

Les cellules seront divisées en cantons de désenfumage d'une surface inférieure à 1 650 m² et d'une longueur inférieure à 60 m. Ces cantons seront mis en place au moyen d'écrans de cantonnement de 1 m.

Le bâtiment sera équipé d'une protection contre la foudre conforme aux normes en vigueur.

L'étude technique foudre et l'analyse du risque foudre sont disponibles en annexes du présent dossier de demande d'autorisation.

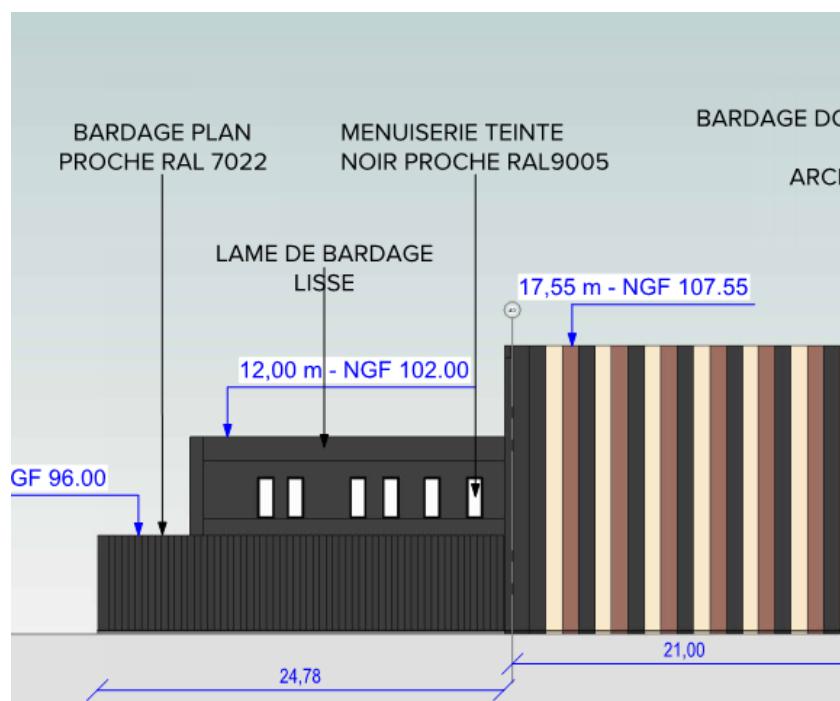
3.2.2 Les bureaux et les locaux sociaux

Un ensemble de bureaux administratifs et de locaux sociaux (RDC, R+1 et R+2) sera implanté en saillie de la façade est du bâtiment. Ces locaux représentent une surface plancher de 893 m² en RDC et 707 m² en R+1 et R+2, soit une surface plancher totale de 2 307 m².

Ce plot de bureaux et locaux sociaux sera isolé des cellules d'entreposage adjacentes par des murs coupe-feu de degré 2 h (REI 120) et par des portes de communication EI2 120C équipées de fermes-porte.

La toiture des blocs de bureaux/locaux sociaux et la toiture de l'entrepôt présenteront une différence de niveau supérieure à 4 mètres (acrotère des bureaux égale à 12 mètres pour une acrotère de l'entrepôt égale à 17,55 mètres).

Les murs séparatifs entre l'entrepôt et les blocs de bureaux n'auront donc pas à dépasser d'un mètre la toiture de l'entrepôt.



3.2.3 Les aménagements extérieurs

Les dispositions seront prises pour réserver les dégagements nécessaires au stationnement, aux manœuvres et aux opérations de livraison des poids lourds.

Il est prévu 228 places de stationnement pour les véhicules légers sur le site, incluant 6 places réservées aux personnes à mobilité réduite. Celles-ci seront situées sur la partie est de la parcelle. 114 de ces stationnements seront pré-équipés afin de convenir à l'installation de chargeurs pour véhicules électriques, soit 50% du total des stationnements créés.

Le bâtiment sera accessible aux Sapeurs-Pompiers sur tout son périmètre. Cette accessibilité sera assurée pour partie sur l'emprise des parkings et des aires de manœuvre des poids lourds et par une voie circulaire présentant une largeur minimale de 6 m. Celle-ci permettra le croisement des véhicules.

La voie de circulation des engins de secours sera ainsi maintenue libre à la circulation des véhicules des Sapeurs-Pompiers.

Les issues de secours seront accessibles depuis la voie de circulation des engins de secours par des chemins stabilisés de 1,80 m de large.

Le terrain sera entouré d'une clôture périphérique d'une hauteur de 2 mètres.

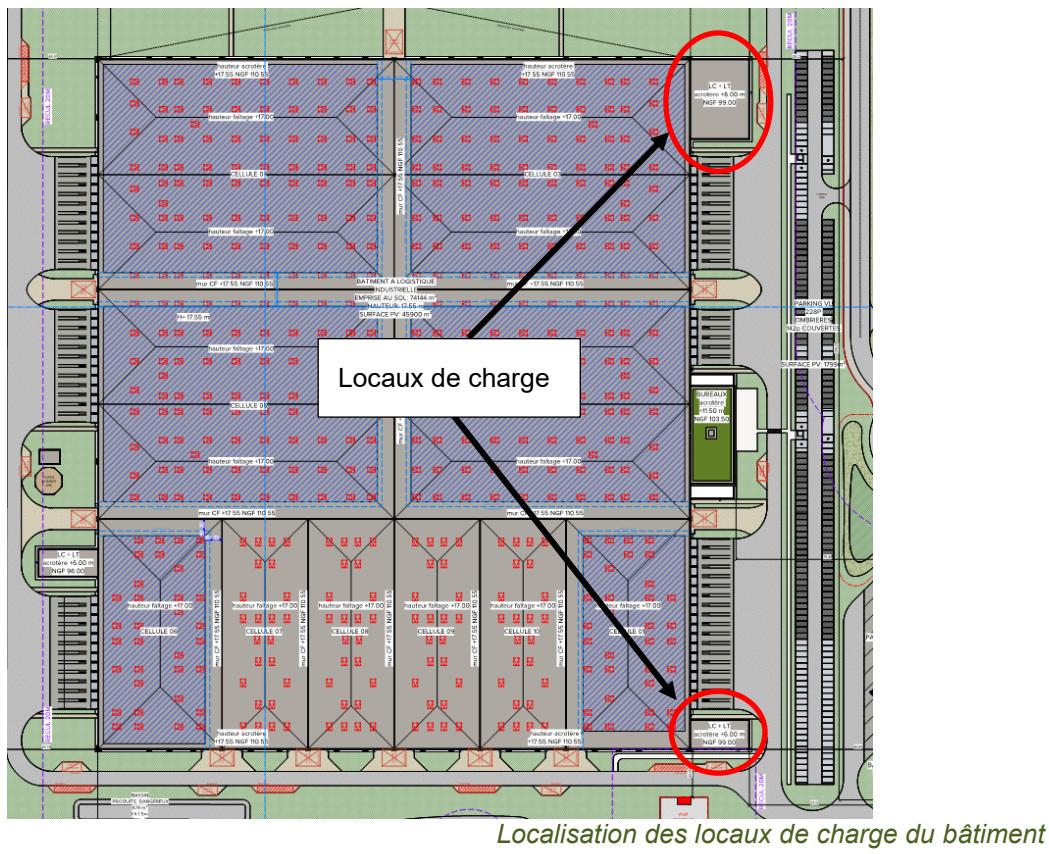
3.2.4 L'électricité

Dans le bâtiment, la distribution s'opèrera à partir d'un Tableau Général Basse Tension et de tableaux divisionnaires qui regrouperont toutes les commandes et protections des différents circuits. Le bâtiment sera alimenté par des câbles passés sous fourreaux et branchés sur le réseau général de la zone à partir d'un transformateur et d'un comptage situé sur la propriété. Un transformateur privé dédié à ce projet sera mis en place.

L'éclairage de sécurité sera conforme à l'arrêté du 14 décembre 2011.

3.2.5 Les locaux de charge

Le bâtiment sera équipé de deux locaux de charge, dédiés au chargement des batteries des chariots élévateurs. Ils auront une surface de 804 m² et de 286 m². La surface en cumulé des locaux de charge fera ainsi 1 090 m². Un local de charge sera implanté en saillie de la façade Nord-Est de l'entrepôt, le deuxième sera implanté en saillie de la façade Sud-Est de l'entrepôt.



Ces locaux de charge seront exploités conformément aux prescriptions de l'arrêté du 29 mai 2000 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 2925 « accumulateurs (atelier de charge) ».

Ces locaux techniques seront isolés de la cellule d'entreposage adjacente par un mur coupe-feu REI 120. Les portes de communication seront coupe-feu de degré 2 h (EI120) et munies d'un ferme porte. Les façades extérieures seront coupe-feu de degré 2 heures (REI 120).

La couverture des locaux de charge des batteries, comme celle de l'entrepôt, sera réalisée à partir de bacs en acier galvanisé autoportants avec isolation en panneaux laine de roche et étanchéité multicouche (procédé élastomère auto protégé). L'ensemble de la toiture satisfait au classement au feu T30-1 (Broof T3).

La société AREFIM ROYE demande donc une dérogation par rapport à l'article 2.4.1 de l'arrêté du 29 mai 2000 (arrêté type 2925) concernant la couverture des locaux de charge du bâtiment.

Il est prescrit dans l'arrêté ministériel cité précédemment, article 2.4.1, que « *La couverture satisfait la classe et l'indice BROOF (t3). De plus, les isolants thermiques (ou l'isolant s'il n'y en a qu'un) sont de classe A2 s1 d0. A défaut, le système “support de couverture + isolants” est de classe B s1 d0 et l'isolant, unique, a un PCS inférieur ou égal à 8,4 MJ/kg.* ».

La mise en place d'une toiture identique pour les locaux de charge n'aura donc pas de conséquence sur l'augmentation du risque.

3.2.6 *Le moyen de chauffage*

Le chauffage de l'établissement sera réalisé via une pompe à chaleur (PAC).

Le chauffage des bureaux sera réalisé par une ventilation double flux avec récupération sur l'air extrait. Un chauffage par pompes à chaleur air/air sera mis en place dans les bureaux (pour le chaud et le froid) et des convecteurs électriques seront mis en place dans les sanitaires.

Le bâtiment ne sera pas équipé de chaudières au gaz.

3.2.7 *Les réseaux*

L'entrepôt sera raccordé aux réseaux publics existants en limite de propriété : eau de ville, Enedis et fibre.

4 PRESENTATION DE L'ACTIVITE

Le projet consiste en la réalisation d'un bâtiment à usage d'entreposage et de bureaux (bâtiment A) d'une Surface Plancher totale de 74 479 m² divisé en dix cellules de stockage d'une surface comprise entre 3 439 m² et 11 871 m². Un poste de garde (bâtiment B) d'une surface plancher de 32 m² sera également présent sur le site.

La surface plancher totale du site sera de 74 511 m².

Le site sera susceptible d'accueillir au total 144 000 palettes représentant 72 000 tonnes de marchandises combustibles.

Dans l'entrepôt, toutes les cellules sont destinées à accueillir des produits combustibles courants classés sous la rubrique 1510.

Si certaines de ces cellules devaient être exploitées sous température dirigée, des groupes froids seraient mis en place sur le site pour assurer le rafraîchissement des cellules. A ce stade du projet, l'exploitation sous température dirigée n'est pas prévue sur le site. Si des équipements devaient être mis en place dans le futur afin de répondre à une demande d'un futur exploitant, cela serait alors porté à la connaissance de la Préfecture de la Somme.

Des équipements frigorifiques classables sous la rubrique 1185 seront néanmoins mis en place sur le site afin d'assurer la climatisation des bureaux et locaux sociaux du site.

Les cellules 7, 8, 9 et 10 pourront accueillir un stockage de produits inflammables, classable sous les rubriques 1436 et 4331 de la nomenclature ICPE.

L'activité de l'établissement nécessitera le travail de plusieurs équipes chargées de la réception et du contrôle des marchandises, du stockage, de la préparation des commandes, du contrôle de la préparation des commandes et de l'expédition. Le personnel sera composé essentiellement de préparateurs de commandes et de caristes.

Il est envisagé la présence de 280 personnes chaque jour dans cet établissement, dimensionné pour accueillir 220 personnes au maximum en simultané (au moment du croisement de deux équipes). Ce dernier pourra être amené à être en activité du lundi au samedi, 52 semaines par an, suivant trois équipes de 8 heures et une équipe administrative.

D'une manière générale les différentes étapes de l'activité logistique qui sera exercée sur le site seront :

- La réception des produits avec un approvisionnement par poids lourds,
- Le stockage des produits dans les différentes cellules,
- La préparation des commandes,
- L'expédition des produits par route par poids lourds.

Dans les cellules de stockage, seuls des produits emballés seront manipulés, aucun stockage de type vrac ne sera effectué. Les produits stockés seront placés sur des palettes qui seront rangées dans les zones d'entreposage par des chariots élévateurs.

La mise en place d'un système informatisé de gestion du site permettra de tenir à jour un état des marchandises stockées avec leur localisation dans le bâtiment.

Le principal risque lié à ce type d'activité est l'incendie du fait de la nature des produits stockés. Les produits de grande consommation ne présentent pas de danger en soi, mais leur combustibilité ramenée à l'échelle du stockage (12 000 tonnes de matières combustibles stockées dans la plus grande cellule de stockage) présente un risque d'incendie de grande ampleur.

5 LES EQUIPEMENTS DE PROTECTION ET DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Equipements extérieurs au bâtiment

Le bâtiment sera accessible aux Sapeurs-Pompiers sur tout son périmètre. Cette accessibilité sera assurée sur les aires de manœuvre des poids lourds par une voie circulaire présentant une largeur minimale de 6 m permettant le croisement des véhicules.

A partir de cette voie, les Sapeurs-pompiers pourront accéder à toutes les issues de l'entrepôt par des chemins stabilisés de 1,80 m de largeur minimum et sans avoir à parcourir plus de 60 m.

La sécurité incendie sera assurée par onze poteaux incendie implantés autour du bâtiment de manière à ce que :

- Les appareils ne soient pas distants entre eux de plus de 150 m,
- L'accès extérieur de chaque cellule ne soit pas situé à plus de 100 m d'un hydrant.

Les 11 poteaux incendie seront alimentés par un réseau privé, grâce à une source et un groupe motopompe dédiés.

L'alimentation en eau sera assurée par une réserve de 1 200 m³ associée à un surpresseur, commun avec le lot A au nord de la zone, permettant d'alimenter le réseau incendie à hauteur de 600 m³/h pendant deux heures.

Ce débit pourra être délivré en simultané par 5 poteaux.

Le volume d'eau incendie disponible sur le bâtiment permettra ainsi de répondre à la demande dimensionnée suivant le guide D9 : 600 m³/h pendant deux heures soit 1 200 m³.

Le détail du dimensionnement D9 est présenté dans le tableau ci-après :

Note de calcul D9 - AREFIM ROYE - Lot B

Description sommaire du risque			
CRITIERE	COEFFICIENTS ADDITIONNELS	Coefficients retenus	COMMENTAIRES
Hauteur de stockage :			
Jusqu'à 3 mètres	0		
Jusqu'à 6 mètres	0,1		
Jusqu'à 12 mètres	0,2		
Jusqu'à 30 mètres	0,5		
Jusqu'à 40 mètres	0,7		
Au delà de 40 mètres	0,8		
Type de construction :			
- Ossature stable au feu ≥ 1 heure	-0,1		
- Ossature stable au feu ≥ 30 minutes	0		
- Ossature stable au feu < 30 minutes	0,1		
Matiériaux aggravants :			
Présence d'au moins un matériau aggravant	0,1	0,1	Présence de panneaux photovoltaïques
Types d'interventions internes :			
- Accueil 24h/24 (présence permanente à l'entrée)	-0,1		
- DAI généralisée reportée 24h/24 7j/7 en télésurveillance.	-0,1		
- Service de sécurité incendie 24h/24 avec moyens appropriés équipe de seconde intervention en mesure d'intervenir 24h/24)	-0,3		
Σ des Coefficients		0,1	
$1 + \Sigma$ des Coefficients		1,1	
Surface de référence (S en m²)		11 876	La surface de référence correspond à la surface de la cellule la plus grande du bâtiment. (m²)
$Qi = 30 * \frac{S}{500} * (1 + \sum coeff)$	m³/h	784	
Catégorie de risque :			
Risque faible : QRF = Qi x 0,5			
Risque 1 : Q1 = Qi x 1			
Risque 2 : Q2 = Qi x 1,5			
Risque 3 : Q3 = Qi x 2			
Risque sprinklé :			
Q2/2		588	Le bâtiment sera sprinklé.
Débit requis (Q en m³/h)		600	m³/h
Amont aux 30 m² les plus proches			

Le dimensionnement D9/D9A est également disponible en annexe de l'étude de dangers du présent dossier de demande d'autorisation environnementale.

5.2 Equipements intérieurs au bâtiment

- **Installation RIA et extincteurs**

Le bâtiment sera doté d'une installation RIA conçue et réalisée conformément aux normes et règles en vigueur. Chaque point des cellules de l'entrepôt sera accessible par deux jets d'attaque.

Le bâtiment sera doté d'extincteurs portatifs normalisés répartis à raison d'un appareil pour 200 m² dans les cellules de stockage et dans les bureaux.

Ces équipements seront contrôlés annuellement par une société spécialisée.

- **Installation d'extinction automatique d'incendie**

Les cellules de stockage seront équipées d'une installation d'extinction automatique d'incendie de type sprinkler adaptée à la nature des produits stockés.

L'installation sera indépendante du circuit électrique du bâtiment. Le déclenchement se fera par fonte du fusible calibré selon les règles en vigueur. La perte de pression entraînée par l'ouverture des têtes au-dessus de l'incendie déclenchera les pompes.

L'installation comprendra :

- Un local équipé d'un groupe motopompe autonome diesel en charge à démarrage automatique,
- Une cuve d'eau d'un volume de 800 m³ pour les réseaux « extinction automatique » et RIA,
- Une pompe électrique maintenant l'installation à une pression statique constante de 10 bars environ,
- Une armoire d'alarme avec renvoi en télésurveillance.

5.3 Rétention des eaux incendie

Le besoin en rétention des eaux d'extinction incendie a été calculé égal à un volume de 3 010 m³. La note de calcul D9A détaillée de trouve en annexe de l'étude de dangers de ce présent dossier et a été reprise ci-dessous.

Note de calcul D9A - AREFIM ROYE - Lot B

Note de calcul D9		Résultats document D9 (Besoins x 2 heures au minimum)	1200 m ³	Dimensionnement D9 pour 2h
Moyens de lutte contre l'incendie	Sprinkler	Volume réserve intégrale de la source principale ou besoins x durée théorique maximale de fonctionnement	600 m ³	Dimensionnement cuve sprinkler
	Rideaux d'eau	Besoins x 90 mn		
	RIA	A négliger		
	Mousse HF et MF	Débit de solution moussante x temps de noyage		
	Brouillards d'eau et autres systèmes	Débit x temps de fonctionnement requis		
Volumes d'eau liés aux intempéries		10 l/m ² de surface de drainage	1010 m ³	S Toitures (m ²) S Voiries (m ²) Total (m ²) 74 409 26 626 101 035
Présence stock de liquides		20% du volume contenu dans le local contenant le plus grand volume	200 m ³	Il est prévu de pouvoir stocker 1 000 m ³ de produits liquides dans chaque cellule.
Volume total de liquide à mettre en rétention			3010 m ³	

Ce bassin étanche a été dimensionné pour retenir l'orage vingtennal sur les voiries (528 m³) ainsi que le volume des eaux d'extinction incendie (3 010 m³) dimensionné suivant le guide D9A (comprenant donc une pluie de 10 mm), en retranchant la part d'orage dans la D9A (1 010 m³). Suivant ce calcul, le bassin étanche devra présenter un volume minimal de 2 528 m³.

Conformément à la demande du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme dans son avis du 31 mars 2025, le bassin étanche de rétention des eaux incendie présentera un volume minimal de 3 010 m³.

Une vanne de barrage sera implantée en aval du bassin étanche.

En cas d'incendie, la vanne sera automatiquement fermée afin de retenir les eaux d'extinction dans ce bassin (asservissement au déclenchement de l'installation d'extinction automatique d'incendie).

En cas de sinistre, les eaux stockées seront analysées. Si elles ne présentent pas de pollution, elles seront rejetées dans le réseau des eaux pluviales, si elles sont polluées, elles seront éliminées comme déchets dangereux par une société spécialisée.

5.4 Les Meilleures Techniques Disponibles

Il n'existe pas de document de référence sur les meilleures techniques disponibles susceptible de s'appliquer à un entrepôt de stockage de produits non dangereux.

A défaut, nous nous basons sur le document de référence sur les meilleures techniques disponibles *Emissions dues aux stockages des matières dangereuses ou en vrac de juillet 2006*.

Les deux MTD que nous avons pu retenir sont :

- La MTD pour les éléments de protection contre l'incendie consiste à avoir un niveau de protection adapté (système d'extinction automatique, extincteurs)
- La MTD pour la prévention des sources d'inflammation consiste à l'interdiction de fumer, respecter un protocole pour le travail à haute température, utiliser un interrupteur principal et un tableau de distribution dans une pièce isolée du stockage.

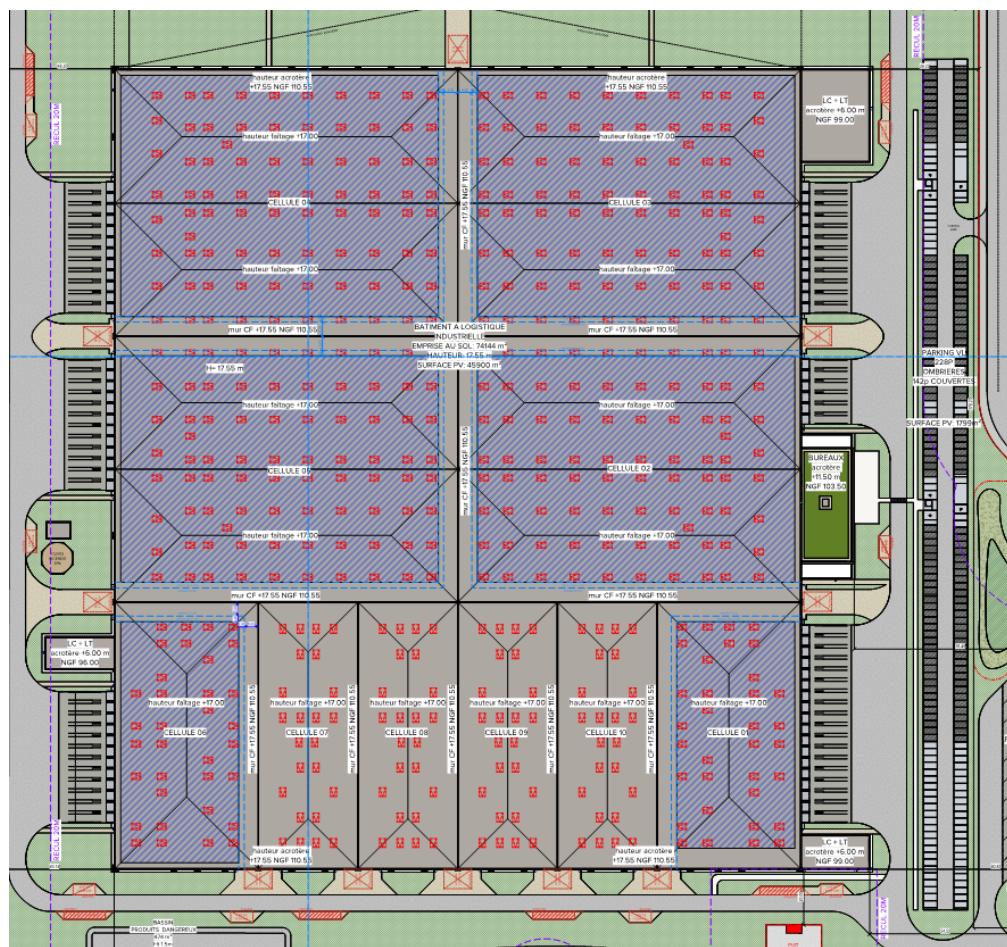
L'ensemble des Mesures de Maîtrise des Risques appliquées au site correspond aux Meilleures Techniques Disponibles recensées.

6 L'IMPLANTATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES EN TOITURE

Conformément à l'arrêté du 5 février 2020 pris en application de l'article L. 111-18-1 du code de l'urbanisme, et compte tenu de son classement sous diverses rubriques de produits dangereux 4XXX, l'établissement objet du présent dossier est dispensé de l'obligation d'équiper sa toiture de panneaux photovoltaïques dont la surface totale représenterait 30% de la surface totale de la toiture de l'établissement.

Néanmoins, le pétitionnaire a choisi l'option d'installer des panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment, excepté sur les cellules de stockage de produits dangereux.

Ainsi, le pétitionnaire envisage l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture des cellules 1, 2, 3, 4, 5 et 6 de l'établissement, comme le montre le schéma ci-dessous.



La surface de panneaux photovoltaïques installés en toiture représentera une surface d'environ 38 700 m².

Des ombrières photovoltaïques seront également mises en place sur le parking des véhicules légers, à l'est du site. Ces ombrières photovoltaïques sur le parking VL viendront compléter ce dispositif de production d'énergie, avec une surface de 1800 m².